



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.81**

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture

Date de signature :

Date de réception :



**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU
CONSEIL**

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Christian LOUIT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/01/12

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-DEBAT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

En application de la Loi du 6 février 1992 dite Loi ATR (Administration Territoriale de la République) qui a institué un débat sur les orientations budgétaires. Ces orientations pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2012 sont les suivantes :

BUDGET DE L'EAU

1- Situation financière

↻ Les recettes de fonctionnement

Avec 136 nouveaux contrats enregistrés en 2011 et 26 sous compteurs posés dans le cadre de l'individualisation, le nombre d'abonnés EAU est de 17150.

Sur la base des dernières statistiques, la baisse de la consommation observée depuis 2003 semblait s'atténuer sur 2009. Cependant, dans un contexte économique dégradé, la consommation globale entre 2009 et 2010 est restée en baisse avec -3% en volume.

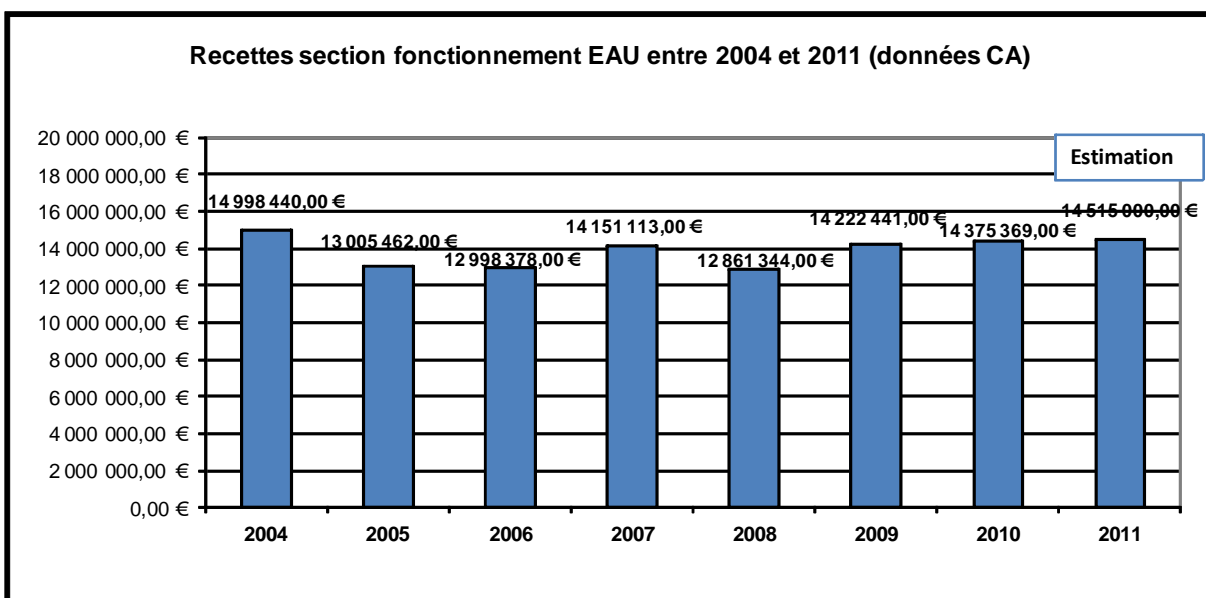
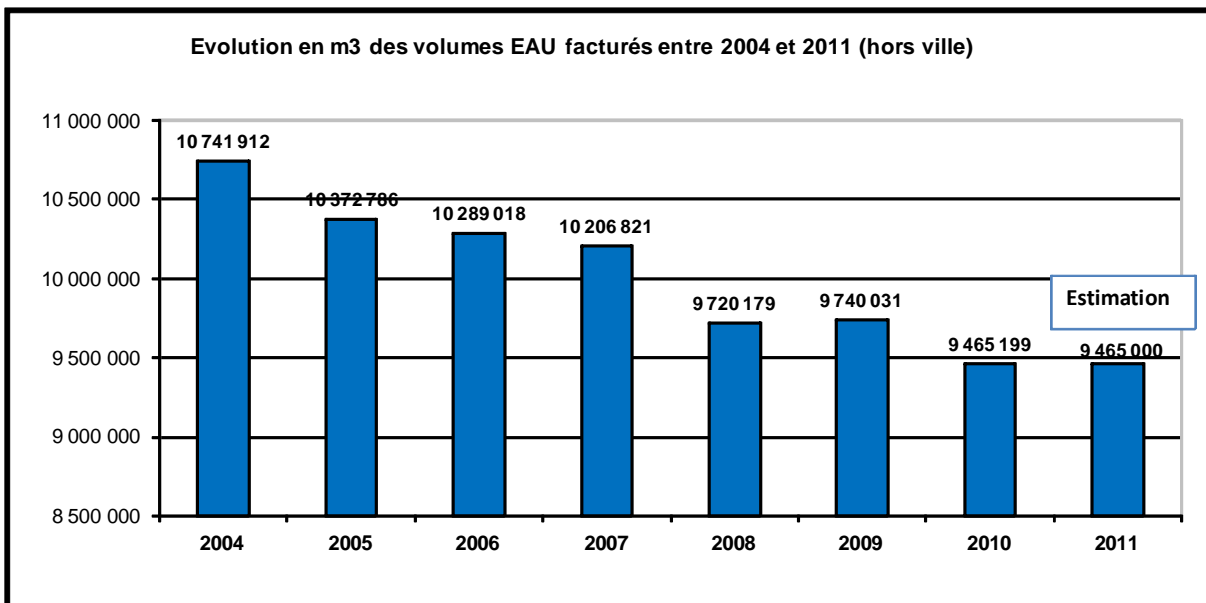
Entre 2010 et 2011, les derniers relevés conduisent à une stabilité des consommations.

**2012.81 - COMPTABILITE COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU
CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

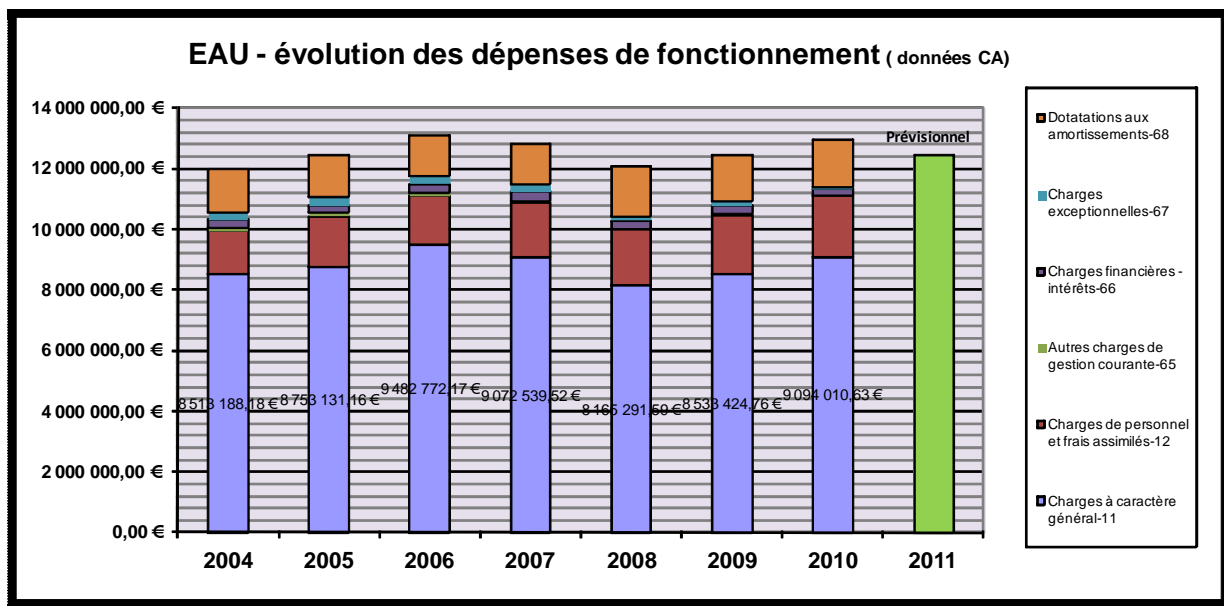
**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Sur la même période, les augmentations des tarifs de +3% et +10% respectivement en 2007 et 2009 ont permis de compenser en partie la baisse des volumes facturés.

Malgré ces augmentations, les recettes globales restent inférieures à celles constatées en 2004.

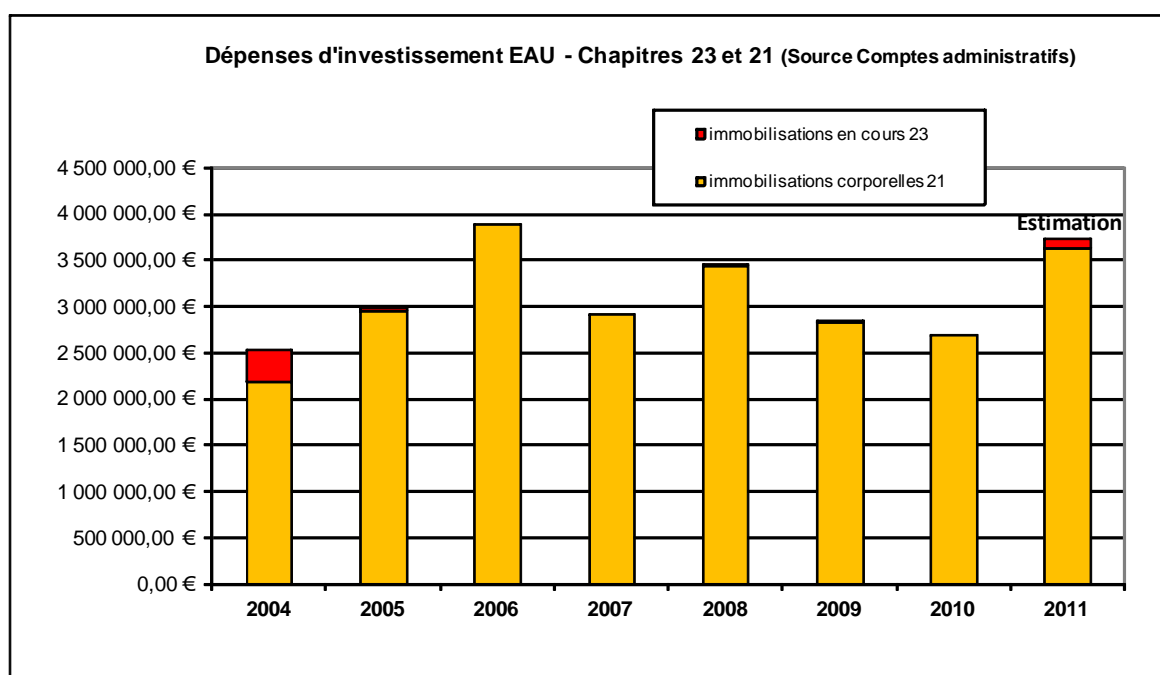
➤ Les dépenses de fonctionnement



Sur la même période, les dépenses de fonctionnement principalement liées aux achats d'eau brute à la Société du canal de Provence et aux contrats d'exploitation sur nos principales usines de traitement d'eau potable ont augmenté du fait de l'évolution croissante des indices de révision des prix.

Cet effet « ciseau », lié à une baisse des recettes et une augmentation des dépenses incompressibles, a été amoindri par des gains de productivité dans l'exploitation courante des équipements de la régie des eaux et plus particulièrement par la mise en concurrence régulière (tous les 5 ans) des contrats pour la gestion et l'exploitation des usines de production d'eau potable.

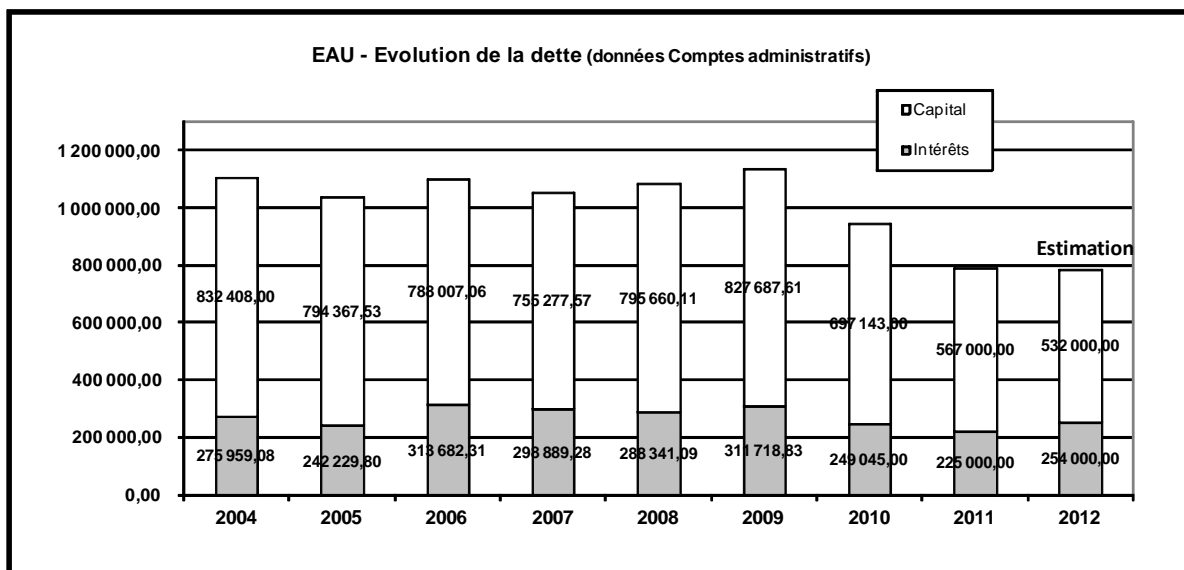
➤ Les dépenses d'investissement



Malgré la baisse globale des recettes sur cette période, l'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, reste soutenu avec près de +40% entre les années 2004 et 2011.

Sur 2011, le programme de réhabilitation de canalisations dans le cadre des projets de rénovation des voiries conduit à une augmentation notable des investissements par rapport à 2010 avec près de 3.5 M€ réalisés.

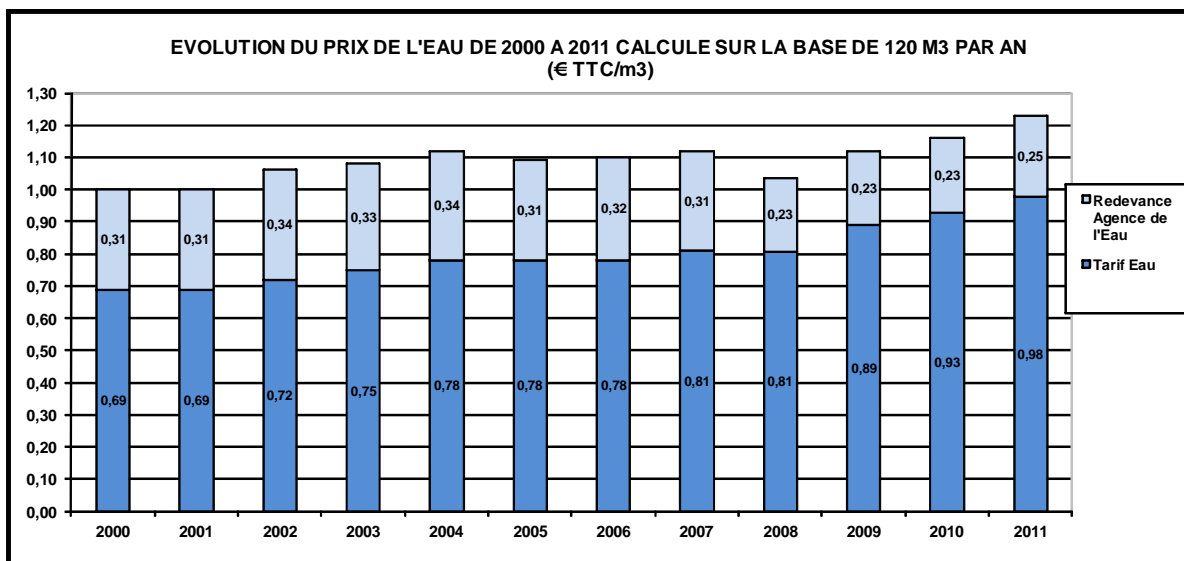
➔ Les emprunts



Sur le budget de l'eau, les dépenses d'investissement sont principalement financées par l'autofinancement sans recours principal à l'emprunt.

Le niveau d'emprunt reste relativement faible et décroissant.

➔ Les évolutions tarifaires de l'eau potable



Les évolutions tarifaires de l'Eau (prix comprenant l'abonnement annuel et les redevances de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+1,89% par an** sur les onze dernières années.

2- Les réalisations et les projets

Pour répondre à la demande croissante, les travaux d'extension / réhabilitation doivent être poursuivis à un rythme soutenu comme en 2011 où ont été réalisés pour environ 3,5 M€ de travaux :

- ⇒ 3,43 km de réseaux d'eau potable rénovés ou remplacés principalement rue Alexis Jourdan, Av des Belges, av de l'Europe, rue Henri Fabre, rue Mignet, rues du RICM, Nostradamus et Pétrarque, Route de Galice ainsi que 178 branchements eau potable remplacés, 58 branchements plombs rénovés, et 88 branchements neufs.
- ⇒ 2,3 km d'extensions de réseaux sur les secteurs : Route de Berre Les Granettes, Chemin des Lauves, de Mazenod, quartier Beaufort et l'Ensoleillé.

Pour 2012, de nombreux projets d'extension doivent être réalisés et plus particulièrement sur les secteurs du RD14 et de la Molière.

Le programme de réhabilitation des réseaux concerne principalement le remplacement d'anciennes canalisations en fonte grise et de réhabilitation de canalisations en acier afin de maintenir un patrimoine de qualité ainsi que les travaux de remplacement des canalisations dans le cadre du programme de travaux voirie de la Ville (plus particulièrement sur les quartiers Est et Sud). Principalement rue du Bon Pasteur, rues Sainte Victoire et Fontenaille, Avenue des Belges, Boulevard de la Molle, ...

Dans la continuité du programme de renouvellement du parc de compteurs (environ 17 000 compteurs) et afin de satisfaire la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 - âge des compteurs inférieurs à 10 ans), il est prévu de remplacer plus de 2000 compteurs en 2012 (10% du parc renouvelé par an).

Tous les nouveaux compteurs (1798 compteurs remplacés en 2011 et 2030 en 2010) sont équipés de systèmes compatibles avec la radio-relève.

3 – La tarification de l'Eau

Compte tenu de la situation financière du budget annexe de l'Eau et des projets présentés ci-dessus pour 2012, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs de l'eau potable. Comme les années précédentes et pour tenir compte des demandes croissantes d'individualisation des contrats, seule la part fixe représentée par l'abonnement compteur sera revalorisée.

La redevance pour préservation des ressources en Eau, calculée sur la base des volumes en eau brute livrés en 2010 à la collectivité, reste inchangée pour 2012 soit 0,0314 €/m³.

Il est à noter que la redevance de pollution domestique fixée et reversée à l'Agence de l'Eau est portée à 0.22 €ht par m³ pour l'année 2012 soit une augmentation de +4.7% par rapport à 2011 (0.21 €ht/m³).

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

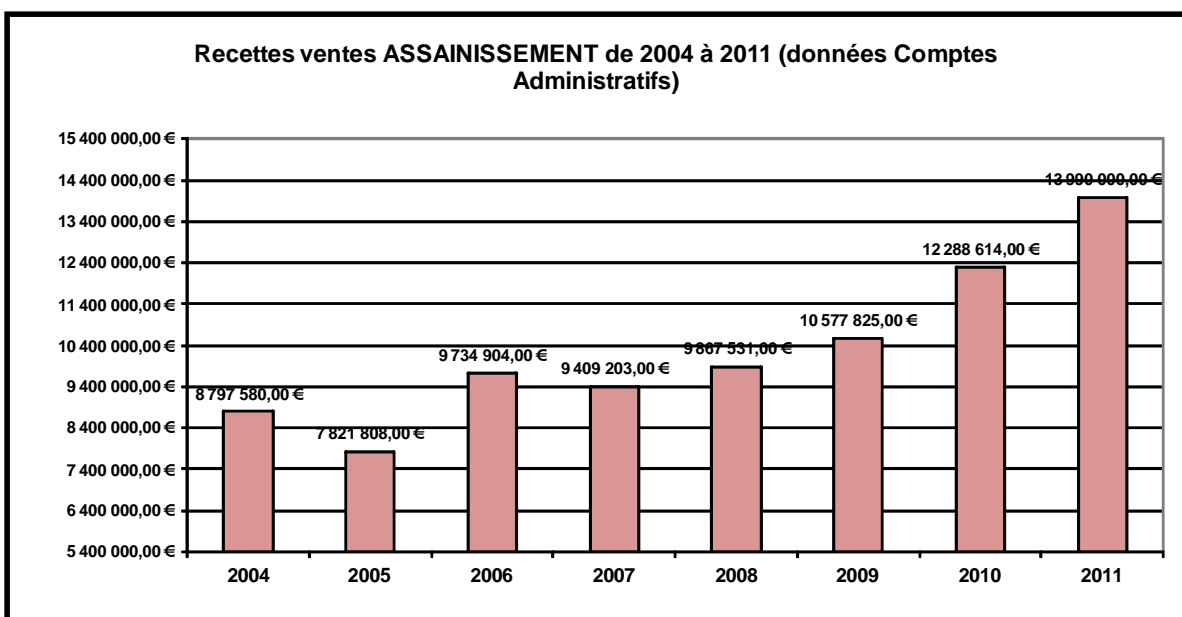
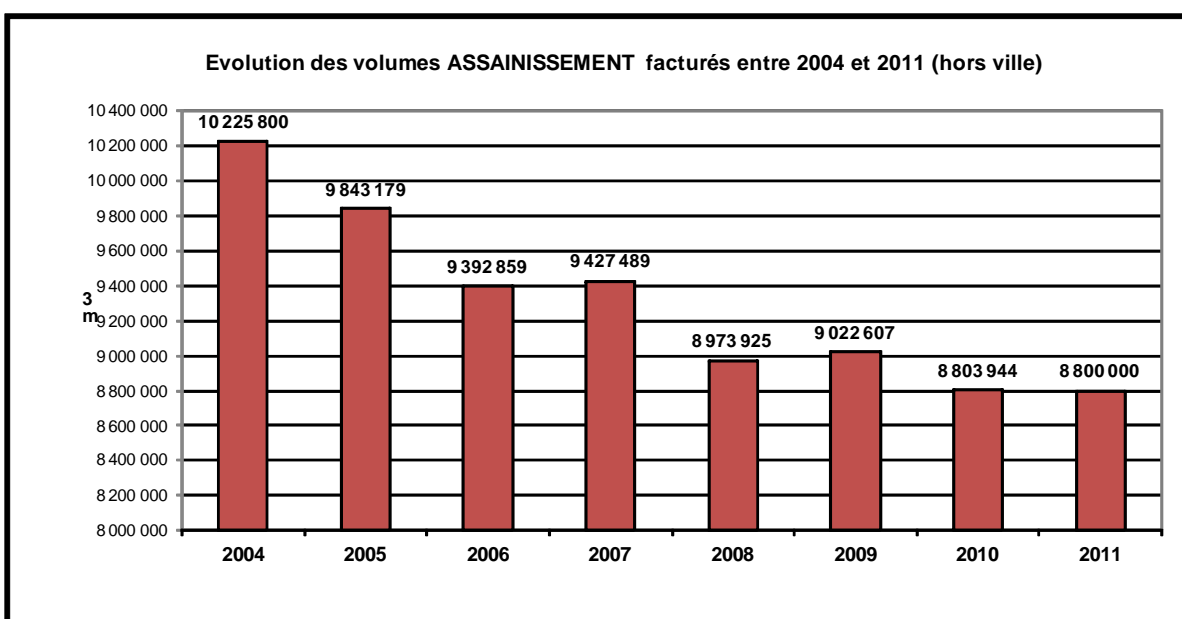
1- Situation financière

↳ Les recettes de fonctionnement

46 nouveaux contrats (branchements) ont été enregistrés en 2011 ce qui confirme la baisse des demandes.

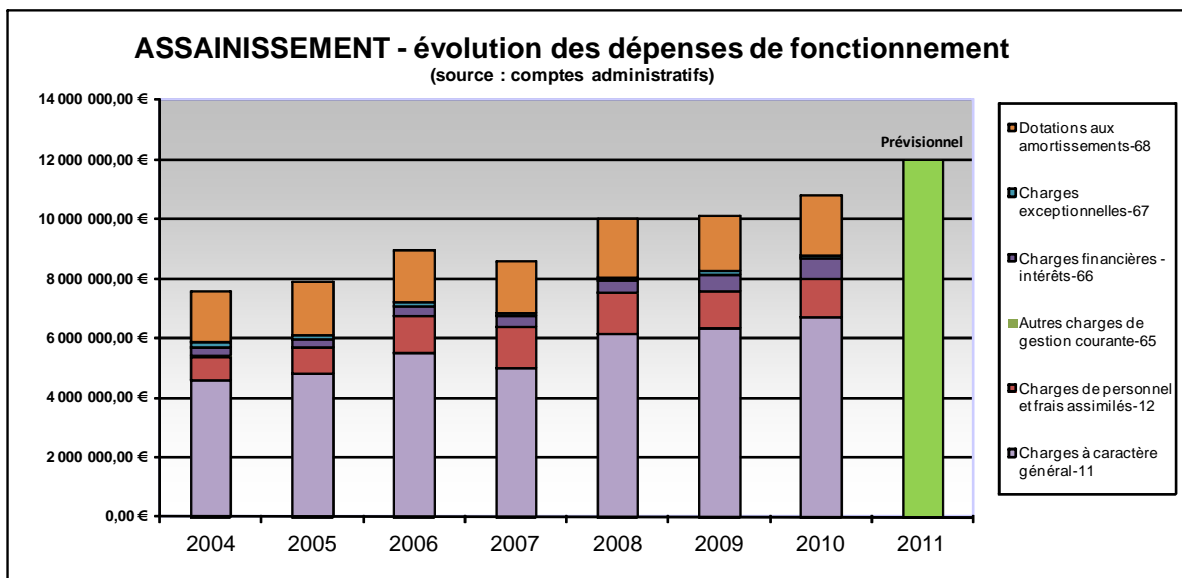
L'assainissement étant directement corrélé aux volumes d'eau vendus, la stabilité des consommations est confirmée avec près de 8 800 000 m³ facturés en 2011 (estimation au 01/12/2011).

Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse constante des volumes « assainissement » pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, **près de -13.9 % sur les 7 dernières années soit -2,12% de baisse moyenne annuelle.**



Les augmentations des tarifs de +3% en 2006 et 2007 et +15% en 2009, 2010 et 2011 ont permis de maintenir une évolution des recettes croissante afin de financer le programme d'investissement en cours. Ces augmentations, liées aux baisses des volumes facturés, ont permis de maintenir une augmentation moyenne annuelle des recettes de 6.8 % par an depuis 2004.

➤ Les dépenses de fonctionnement

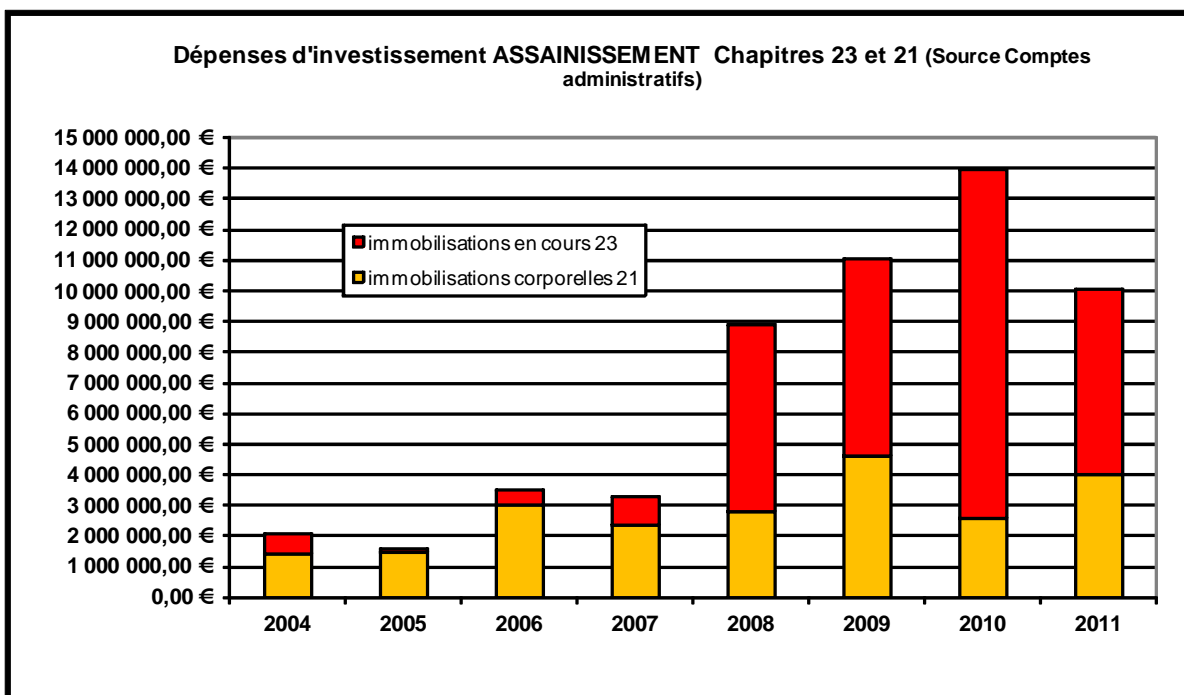


Sur la même période, les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté. La baisse observée entre 2006 et 2007 est principalement due à la renégociation du contrat d'exploitation des usines d'épuration (baisse des charges à caractère général).

Les charges à caractère général ont augmenté entre 2007 et 2008 du fait de la mise en place par l'Agence de l'Eau, à partir de 2008, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte imputée au budget de l'assainissement (redevance collectée auprès des usagers et reversée à l'Agence de l'Eau).

Compte tenu des investissements importants réalisés ces dernières années en assainissement, les dotations aux amortissements sont en constante évolution. Ces écritures d'ordre en dépenses de fonctionnement prennent part à l'autofinancement de la section d'investissement.

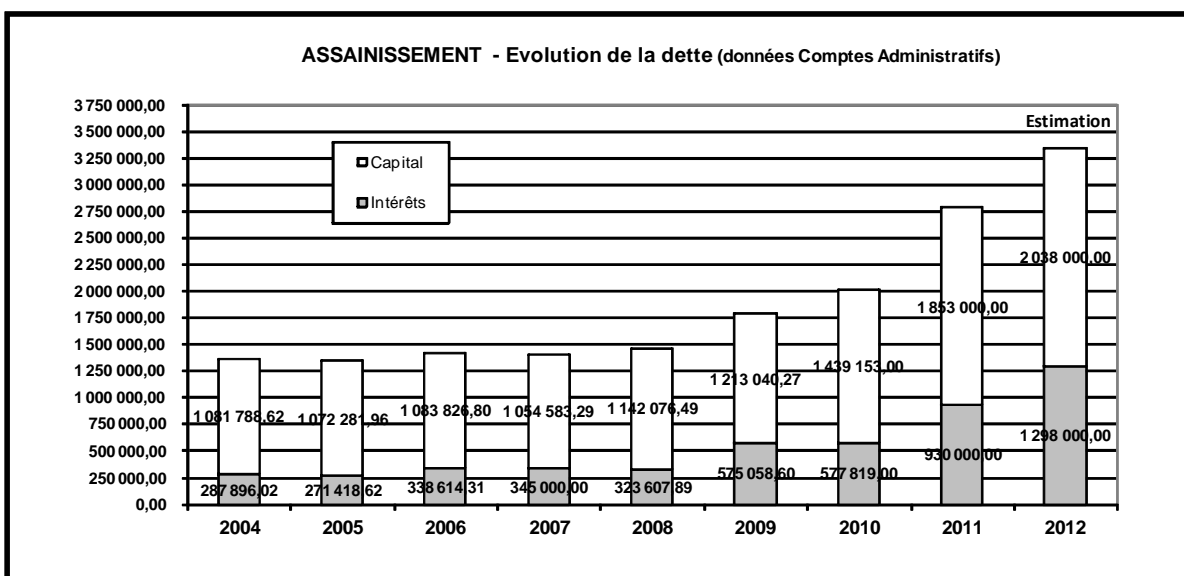
➤ Les dépenses d'investissement



L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, présente une très forte progression depuis 2008 avec un maximum pour 2010 avec près de 14 M€ réalisés sur l'année (station d'épuration ouest et collecteurs sur comptes 23).

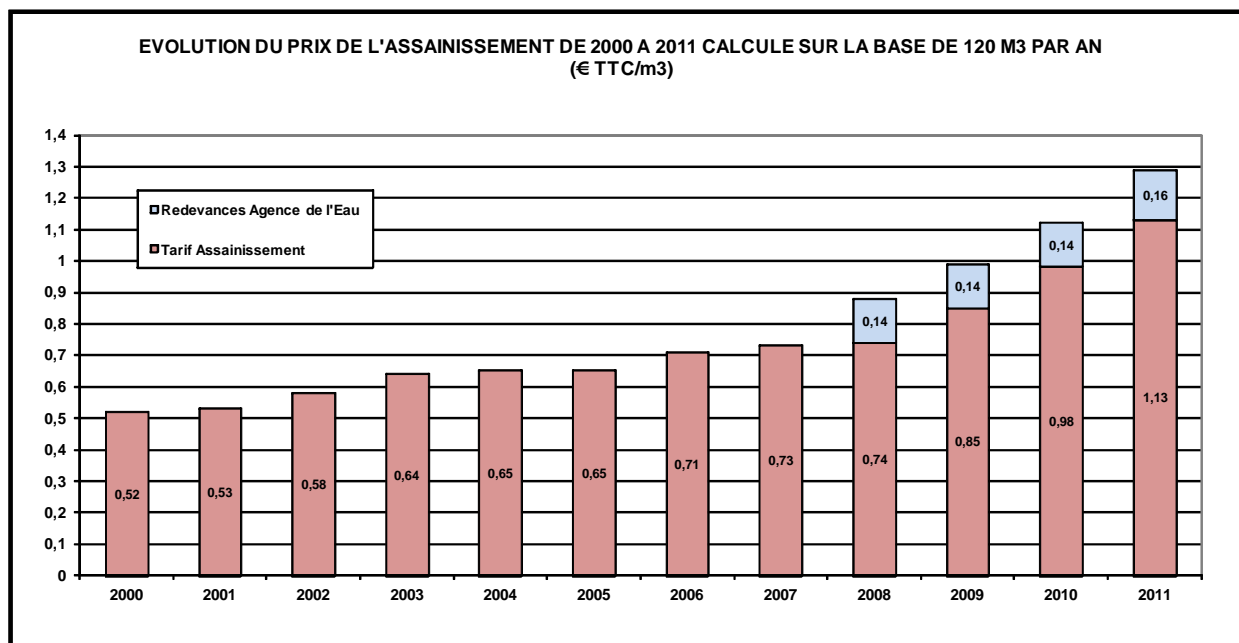
Il est à noter que sur 2011, la part des investissements liés à la réhabilitation et extensions de réseaux (comptes 21) devient plus importante (4 M€) par rapport à 2010. Avec près de 4 M€ réalisés en 2011, l'effort d'investissement lié à la réhabilitation et l'extension du patrimoine en collecteurs a été multiplié par quatre sur les 5 dernières années et restera soutenu sur les prochains exercices.

➤ Les emprunts



Les emprunts nécessaires au programme d'investissement conduisent à une augmentation importante en remboursement des intérêts entre 2010 et 2012. A ces intérêts en dépenses de fonctionnement doivent être rajoutées les charges financières liées aux opérations d'ordre sur les dotations aux amortissements qui évoluent dans les mêmes proportions compte tenu des investissements réalisés. L'investissement et les intérêts des emprunts impactent ainsi directement sur les dépenses de fonctionnement.

➔ Les évolutions tarifaires de l'assainissement



Les évolutions tarifaires de l'Assainissement (prix comprenant la redevance de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+8.6% par an** sur les onze dernières années.

2- Les réalisations et les projets

Pour répondre à la demande croissante et hors travaux structurants (collecteurs), les travaux d'extension / réhabilitation de réseaux d'assainissement doivent être poursuivis à un rythme soutenu comme en 2011 où ont été réalisés pour environ 6 M€ de travaux :

- ⇒ 2.89 km de réseaux d'assainissement rénovés ou remplacés principalement Rues Guillaume du Vair, Henry Fabre, La magotte, Mignet, Av de l'europe, Chemin de la Quille, Jourdan Alexi...
- ⇒ 1.73 km d'extensions de réseaux sur les secteurs : Les Granettes, Quartier Beaufort, les Lauves, quartier Parayre..

Tous les grands projets d'investissement sont en phases opérationnelles avec, pour 2011, la réception et mise en service de la station d'épuration ouest et de ses collecteurs (1000 ml réalisés en 2011) pour un montant global de près de 20 M€.

Le dernier collecteur de transfert nécessaire au raccordement de la station d'épuration Ouest et les Milles Village reste à réaliser sur 2012 (2 km pour 2.5 M€).

Les extensions prévues sur les prochains exercices concernent plus particulièrement la RD14.

Le programme de réhabilitation des réseaux concerne principalement le remplacement d'anciennes canalisations dans le cadre du programme de travaux voirie de la Ville (plus particulièrement sur les quartiers Est et Sud). Principalement rue du Bon Pasteur, rues Sainte Victoire et Fontenaille, rues Noat et Tholozan, rues Conte et Langevin,...

3 – La tarification de l'Assainissement

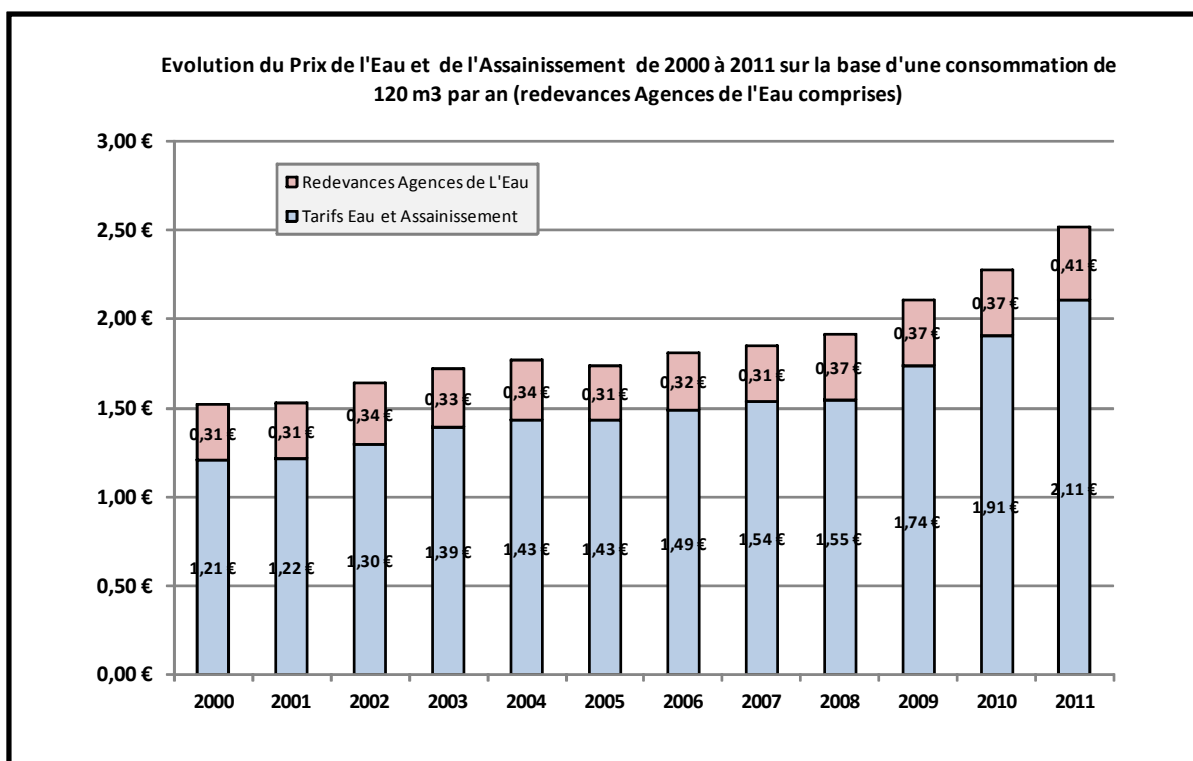
Malgré la situation financière tendue et plus particulièrement liée au remboursement des emprunts, il est prévu une augmentation maîtrisée des tarifs de l'assainissement de l'ordre de +3% .

En effet, la nouvelle mise en concurrence du contrat d'exploitation des usines de traitement des eaux usées a permis de réduire de façon conséquente les dépenses de fonctionnement liées à ce poste.

Par ailleurs, de nouvelles recettes supplémentaires liées aux dépotages sur la station d'épuration seront enregistrées pour 2012.

Il est à noter que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau et fixée par cet organisme demeure inchangée à 0.15 €/m³ pour l'année 2012.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Les évolutions tarifaires de l'Eau et de l'Assainissement (prix comprenant les redevance de l'Agence de l'Eau) constatées depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+4.7% par an** sur les onze dernières années.

Pour 2012 et compte tenu des éléments ci-avant, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement seront présentés avec une faible augmentation des tarifs (pas d'augmentation pour les tarifs de l'Eau et environ +3% pour l'assainissement).

Sur la base d'une facture de référence de 120 m3 consommés par an, cette augmentation conjuguée de l'Eau, de l'Assainissement et des redevances de l'Agence de l'Eau sera comprise entre +2 et +3%.